(24) 10.

ASSOCIATION LIBERALE DE L'EST DE L'ONTARIO

Formée le 14 Janvier 1919.

Constitution et liste des officiers et des membres du conseil aviseur et du comité exécutif.

RESOLUTIONS

Et discours de l'Honorable Sir Wilfrid Laurier et autres.

TRAITEMENT EQUITABLE POUR LES SOLDATS ET LES MARINS.—SOIN GENEREUX DES DEPENDANTS DES SOLDATS MORTS.—MAINTIEN DU TARIF DE PREFERENCE POUR LA GRANDE-BRETAGNE.—RECIPROCITE POUR L'ADMISSION DES PRODUITS ALIMENTAIRES.—MARCHE GRADUELLE VERS LE LIBRE-ECHANGE.—DEMOCRATISATION DE L'INDUSTRIE.—ABOLITION DU GOUVERNEMENT PAR ORDRES EN CONSEIL.—ABOLITION DE LA CENSURE DE LA PRESSE.—RAPPEL DE LA LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE.—EN FAVEUR DE LA LIGUE DES NATIONS.

Adressez toute correspondance :-

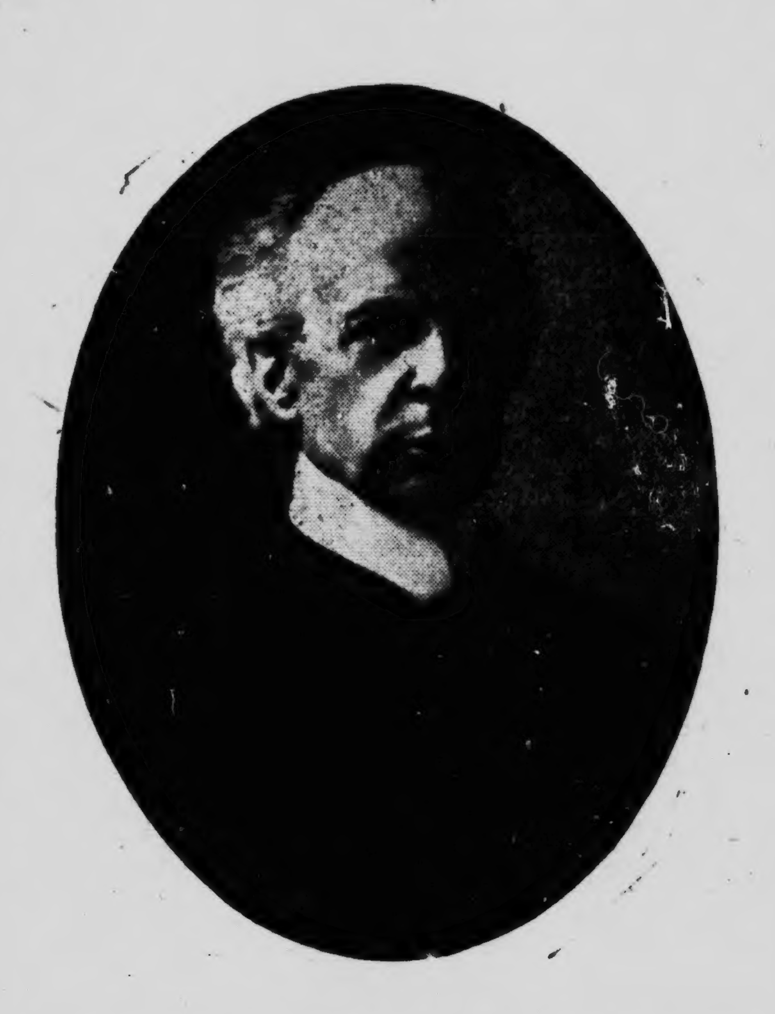
AU SECRETAIRE DE

L'Association Liberale de l'Est de l'Ontario

CASIER POSTAL 540.

OTTAWA, ONT.

[redacted]



LE TRES HONORABLE SIR WILFRID LAURIER

Associations Libérales de District

Dans le mois de décembre 1918, des circulaires furent distribuées dans le but de développer l'opinion publique chez les libéraux de l'Est de l'Ontario et avec l'intention de susciter l'organisation d'une association libérale de district. Le premier paragraphe de cette circulaire se lisait comme suit :

"De temps en temps des projets ont été formés ayant en vue la formation d'une Association Libérale de l'Est de l'Ontario. A diverses réunions de libéraux, cette suggestion a été approuvée et elle a été endossée par Sir Wilfrid Laurier. A une assemblée récente des libéraux de la ville d'Ottawa, à laquelle assistaient plusieurs députés du parlement fédéral, des députés de la législature provinciale, des candidats aux dernières élections et plusieurs autres, on décida de se mettre activement à l'organisation de l'association suggérée."

SEULS LES PORTEURS DE CERTIFICATS OU LES INVITES ADMIS.

La circulaire décrivait ensuite les différents moyens à prendre pour assembler les délégués et suggérait un modèle de constitution pour l'association projetée. Ces instructions servirent de guide dans les délibérations qui conduisirent à la formation d'une association et à l'adoption d'une constitution, comme on le verra dans les pages suivantes. Seules des personnes du district, agissant comme délégués ou comme substituts, avaient le droit de prendre la parole, et l'on n'enregistra que les votes du nombre de délégués fixé pour chaque circonscription électorale. Les délégués ou les substituts porteurs de certificats ou de billets, furent seuls admis, et les invitations furent strictement limitées à des personnes résidant dans le district ; ces invités n'avaient que le privilège d'être présents comme observateurs. Ce plan est le même qu'on avait suivi dans l'organisation des autres associations de district et ces assemblées n'avaient pour but que de traiter de l'organisation ; toutes les autres questions qui peuvent y être considérées ne sont que des incidents. A chacune de ces assemblées, Sir Wilfrid Laurier est invité, s'il ne peut être présent, on invite quelqu'un pour le remplacer ; M. J. A. Robb, député de Valleyfield, P. Q., le whip libéral en chef est aussi invité, parce que sa position lui donne le titre de délégué ex-officio, ainsi que M. Alex. Smith, d'Ottawa, qui a tracé le plan de la formation de ces associations de district.

LES DELIBERATIONS.

En réponse à l'invitation qui leur avait été faite, les délégués libéraux se réunirent à Ottawa, mardi le 14 janvier 1919. M. Alexander Smith, d'Ottawa, qui présida à l'assemblée d'ouverture, rappela qu'au cours des six dernières élections pour le parlement fédéral, en 1896, 1900, 1904, 1908, 1911 et en 1917, les libéraux ont eu une moyenne de 30 sièges dans la province d'Ontario, bien que dans les deux dernières élections, ils n'en eussent remporté qu'une moyenne de onze. Si les libéraux se réunissaient pour se consulter et délibérer avant de présenter un pro-

gramme, il se dit sûr qu'ils devraient être capables d'obtenir un bon résultat dans la province d'Ontario. Le programme de créer six associations libérales pour la province est en marche et promet du succès. L'Ouest de l'Ontario est déjà organisé, l'Est de l'Ontario est en train de s'organiser, et dans une semaine les libéraux du Centre de l'Ontario doivent se réunir dans le même but. Deux associations seront probablement formées pour le Nord et pour le Nouvel Ontario, enfin, et ce n'est pas la plus à dédaigner, vient l'association libérale de Toronto et de York.

M. Smith ajouta que trois délégués ou plus de chacune de ces associations de district seraient appelés à former un comité exécutif central pour la province et qu'une grande convention nationale des libéraux serait probablement tenue au cours de l'année. Une organisation semblable à celle qui vient d'être décrite fut faite en 1893 et donna beaucoup de force et de vigueur au parti libéral pendant près de vingt ans. En 1896, lorsque Sir Wilfrid Laurier obtint le pouvoir pour la première fois, Ontario élut 48 députés libéraux. Sans l'exemple que la province d'Ontario avait donné aux autres provinces, et sans l'activité de ses organisateurs, au cours des années qui suivirent mimédiatement 1890, il est douteux que le parti libéral eût pu obtenir le pouvoir en 1896.

Continuant, M. Smith dit : "Nous sommes assemblés pour considérer par quels moyens nous pouvons développer le mieux les principes du libéralisme et plus spécialement les appliquer au gouvernement de démocratie du Canada. L'organisation dans un parti politique est tout aussi nécessaire que l'organisation pour les affaires, pour les églises, pour les affaires municipales, les écoles et les autres institutions qui ont pour but le bien-être du peuple. Si je devais donner une définition du libéralisme, je dirais que c'est la liberté individuelle égale, gouvernée par le contrôle de soi-même. Nous appelons ce contrôle "organisation". Dans une organisation comme la nôtre, où les membres ont une liberté individuelle égale réglée par leur volonté personnelle, le seul lien d'union qui nous unisse est une amitié qui a sa source dans la confiance mutuelle et la bonne volonté. Lorsque la confiance mutuelle et la bonne volonté cessent dans un parti politique, l'organisation a cessé d'exister. Aucune organisation politique qui n'est qu'une machine automatique, égoïste, ou commerciale, n'a le droit d'exister. L'esprit, l'espoir et les aspirations du peuple sont après tout les forces vivantes qui aident à maintenir le bien public.

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES FORMANT PARTIE DE L'ASSOCIATION LIBERALE DU DISTRICT DE L'EST DE L'ONTARIO.

M. Smith conclut son discours en lisant la liste des circonscriptions électorales, telles que désignées pour les élections provinciales, qui allaient procéder à leur organisation pour les fins des élections fédérales et provinciales. Ce sont les suivantes :—

1. Ottawa Est
2. Ottawa Ouest
3. Carleton
4. Lanark Nord
5. Lanark Sud
6. Renfrew Sud
7. Renfrew Nord
8. Grenville
9. Russell
10. Prescott
11. Glengarry
12. Stormont
13. Dundas
14. Brockville
15. Leeds
16. Frontenac

17. Kingston
18. Lennox
19. Addington
20. Prince Edouard
21. Hastings Est
22. Hastings Ouest
23. Hastings Nord

Ces circonscriptions élisent dix-huit députés au parlement fédéral.

M. Smith fut ensuite élu président de l'assemblée. Les délégués adoptèrent une résolution constituant l'ASSOCIATION LIBERALE DE L'EST DE L'ONTARIO, et approuvèrent la constitution qui suit. L'élection des officiers eut ensuite lieu et M. H. Horsey, de Cressy,, Ont., élu président, prit le fauteuil. Pendant le reste de l'après-midi, on discuta et adopta des résolutions soumises à l'assemblée par un comité composé de deux délégués de chaque circonscription, qui s'était réuni le soir précédent pour adopter, reviser ou rejeter toute une série de résolutions préparées par un autre comité spécial composé de candidats ou d'autres.

Avant l'ajournement de l'assemblée de l'après-midi, les honorables Geo. P. Graham et Charles Murphy, délégués à la convention, firent de brefs discours dans lesquels ils s'émerveillèrent du bon esprit et de l'enthousiasme qui avaient caractérisé les délibérations et de la capacité dont on avait fait preuve pour organiser le rouage nécessaire pour fonder l'Association.

Au cours de l'après-midi, le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier arriva et quelques minutes apres une résolution de confiance en sa capacité, fut proposé par J. E. McGlade, de Brockville, et toute l'audience se leva et applaudit à outrancce. Sir Wilfrid Laurier, reçut gracieusement ce tribut, et approuva la formation des associations libérales de district. Il remercia aussi les délégués de leur présence et de l'intérêt dont ils avaient fait preuve. Prenant pour exemple un incident qui venait de se passer en sa présence, Sir Wilfrid annonça qu'une convention nationale des libéraux allait avoir lieu et qu'on y adopterait un programme. Ensuite peu importe comment quelqu'un aura voté dans le passé, la seule question qu'on lui posera sera: "Supportez-vous la politique énoncée à la convention libérale ?"

Constitution de l'Association Libérale de l'Est de l'Ontario

Le comité nommé à l'assemblée des délégués, le soir du 13 janvier 1919, pour élaborer une constitution, présenta ses recommandations. Une résolution régulière fut adoptée par laquelle on décida que ce rapport soit d'abord lu en entier et ensuite relu clause par clause, afin de permettre la discussion de chaque clause séparément. Après que la constitution eut été lue et discutée, elle fut adoptée comme suit :—

ARTICLE I.

NOM ET BUT.

1. Cette Association sera connue sous le nom d'Association Libérale de l'Est de l'Ontario.

2. Le but de cette association est de co-opérer avec les différentes associations et les clubs libéraux, de leur aider dans leur travail et d'organiser les partisans des principes libéraux dans l'Est de l'Ontario.

ARTICLE II.

MEMBRES.

1. Sont membres de l'Association, les candidats libéraux aux dernières élections fédérales et provinciales et les candidats choisis pour les prochaines élections ; le Président et le Secrétaire de l'Association libérale de chaque circonscription électorale ; les officiers de l'Association libérale de l'Est de l'Ontario, et dix délégués choisis par l'Association libérale de chaque circonscription électorale, d'après les limites provinciales.

2. Une assemblée de cette Association aura lieu chaque année, à telle date et en tel endroit qui seront désignés par le Comité Exécutif, qui peut aussi fixer une date et un endroit pour des assemblées spéciales ou additionnelles de l'Association.

ARTICLE III.

OFFICIERS, CONSEIL AVISEUR ET COMITE

1. Les officiers de l'Association comprendront : un président honoraire, sept vice-présidents honoraires, un président, sept vice-présidents, un secrétaire-trésorier honoraire, un aviseur légal et constitutionnel, et un secrétaire et un assistant-secrétaire qui seront tous les deux choisis par le Comité Exécutif. Ces officiers, avec les députés fédéraux et provinciaux, et 46 membres élus à l'assemblée annuelle, constitueront un Conseil aviseur général. Les 46 membres seront choisis, deux pour chaque circonscription électorale, par les délégués de chaque circonscription présents à l'assemblée. Les officiers de l'Association, avec 23 membres choisis parmi les membres du Conseil aviseur général, chaque circonscription désignant un membre du conseil aviseur général (qui devra agir sur l'Exécutif) formeront le Comité Exécutif. Vingt membres formeront un quorum pour le Conseil aviseur général et dix membres formeront le quorum du Comité Exécutif.

2. Les officiers seront choisis à chaque assemblée annuelle de l'Association, et resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Dans le cas où l'un des postes d'officiers deviendrait vacant, entre les assemblées annuelles, le Comité Exécutif aura le droit de nommer une personne pour occuper ce poste pendant le reste du terme d'office.

3. Le Président aura le devoir de présider à toutes les assemblées de l'Association, et devra, sur demande du Comité Exécutif, ordonner au secrétaire de convoquer des assemblées, de temps en temps, du Conseil Aviseur Général et du Comité Exécutif, ainsi que des assemblées spéciales de l'Association. Les assemblées du Conseil général aviseur et du Comité Exécutif seront convoquées au moyen d'un avis donné à chaque membre du Conseil et du Comité. Les assemblées de l'Association seront convoquées au moyen d'un avis par écrit adressé au président et au secrétaire de l'association de chaque circonscription, leur demandant de nommer des délégués et d'avertir les autres membres de l'Association.

4. En l'absence du président, l'un des vice-présidents, ou, en leur absence,

un président temporaire choisi par l'assemblée devra présider.

5. Le secrétaire devra tenir des minutes des délibérations de l'assemblée; il aura la garde des livres et des archives; il devra faire toute la correspondance et faire rapport à ce sujet à chaque assemblée régulière; il devra aussi, quand il recevra la demande du président, convoquer les assemblées spéciales de l'Association.

6. L'Assistant-secrétaire devra aider au secrétaire dans l'accomplissement de ses devoirs.

7. Le Secrétaire-trésorier honoraire devra recevoir tous les argents appartenant à l'Association, tenir des comptes de tout l'argent reçu et des déboursés; il ne devra faire aucun paiement sans avoir obtenu un ordre signé par le président ou le secrétaire du Comité Exécutif. Il devra faire un rapport financier à chaque assemblée régulière de l'Association.

8. L'Aviseur légal et constitutionnel devra préparer des brochures ou des compilations explicatives des lois pour l'exercice de la franchise aux élections fédérales et provinciales, sur les lois des élections ou toute autre législation, fédérale ou provinciale, (Ontarió), qui apporteraient un changement aux principes constitutiônnels établis et à la pratique reconnu . Il devra aussi, après consultation avec le Comité Exécutif, exercer pour l'Association, une censure de toutes les circulaires, brochures, pamphlets, illustrations, caricatures, ou toutes autres publications ou documents publiés par le parti libéral ou dans son intérêt.

9. Le Comité Exécutif devra s'assembler quand il sera convoqué par le président. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir le but de cette Association, comme il le jugera à propos, et il aura le plein contrôle de toutes les finances de l'Association dans les intervalles qui s'écouleront entre les assemblées.

10. Le Comité Exécutif pourra, de temps en temps, abroger, amender, ou remettre en vigueur tout article de cette constitution, mais tout changement de cette nature, à moins d'être ratifié par une assemblée spéciale de l'Association, convoquée à cette fin, ne restera en force que jusqu'à l'assemblée régulière suivante de l'Association. Si tel changement n'est pas alors confirmé, il cessera d'avoir effet et les conditions antérieures reviendront en vigueur.

11. Aussitôt que l'organisation par districts du parti libéral dans la province d'Ontario sera terminée, il sera du devoir du président de l'Association, de s'assembler en conférence avec les présidents des autres associations de district qui auront été formées sur les mêmes bases que la présente Association, et il devra organiser avec eux un Comité Exécutif Libéral pour l'Ontario, composé de membres représentant chaque association de district, ainsi que définir quels seront les membres et les devoirs de ce Comité provincial, l'endroit où sera situé le bureau central libéral pour l'Ontario, et tous les autres sujets qui peuvent faire partie des devoirs du corps gouvernant du parti libéral en Ontario. Les membres qui représenteront cette Association sur le dit Comité Exécutif Libéral pour l'Ontario, seront élus par le Comité Exécutif de cette Association.

12. Les fonds requis pour les fins de cette Association, y compris sa contribution à l'entretien d'un bureau central libéral pour la province d'Ontario, seront prélevés par répartitions faites sur les associations de chaque circonscription, ou de toute autre manière, qui, dans l'opinion du Comité Exécutif, assurera une distribution équitable du montant ou des montants à être prélevés.



L'Association Libérale de l'Est de l'Ontario

OFFICIERS

Le comité de nomination, choisi à l'assemblée des délégués, le soir du 1[er] janvier 1919, afin de préparer un agenda pour l'assemblée générale, a l'honneur de soumettre son rapport et recommande le choix des personnes suivantes comme officiers de l'Association :

PRESIDENT HONORAIRE :—

Le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, C. P., M. P.

VICE-PRESIDENTS HONORAIRES:—

Hon. Chas. Murphy, M. P.
Hon. G. P. Graham, Ex-M. P.
T. B. Caldwell, Ex-M. P.
H. B. McGiverin, Ex-M. P.
Damase Racine, M. P. P.
Norman Reid, Ex-M. P.
A. C. Hardy, Ec.

PRESIDENT :—

Herbert H. Horsey, candidat libéral pour le comté de Prince Edouard.

VICE-PRESIDENTS :—

J. O. Herity, Belleville, comté de Hastings.
J. B. McGlade, Brockville, comté de Leeds.
R. Smith, Cornwall, Glengarry.
T. A. Low, comté de Renfrew.
A. E. Provost, Ottawa.
E. J. Daly, Ottawa.
J. D. Pregent, Lefaivre, comté de Prescott.

SECRETAIRE-TRESORIER HONORAIRE :—

Andrew Hayden, Ottawa.

AVISEUR LEGAL ET CONSTITUTIONNEL :—

Alexander Smith, avocat, Ottawa.

Sur proposition, cette recommandation fut acceptée et les officiers mentionnés déclarés élus.

CONSEIL AVISEUR ET COMITE EXECUTIF DE L'ASSOCIATION LIBERALE DE L'EST DE L'ONTARIO.

Le comité de nomination, choisi à l'assemblée des délégués, le soir du 13 janvier 1919, afin de préparer un agenda pour l'assemblée générale, a l'honneur de soumettre en plus qu'il a reçu des délégués présents un certain nombre de nominations pour le Conseil Aviseur Général, ainsi que pour le Comité Exécutif, prévus par la constitution, lesquelles nominations sont mentionnées dans le rapport ci-annexé :

CONSEIL AVISEUR GENERAL

Les 46 membres suivants :—

1. OTTAWA EST :
   E. R. E. Chevrier, Ottawa.
   Gordon C. Edwards, Ottawa.
2. OTTAWA OUEST :
   E. A. Larmonth, Ottawa.
   Geo. Higgerty, Ottawa.
3. CARLETON :
   Geo. Milford, Carp.
   Edward Dwyer, Dwyer Hill
4. LANARK SUD :
   Dr Dwyer, Perth.
   W. W. Walker, Perth.
5. LANARK NORD :
   Peter McCallum, Almonte.
   Robert Robertson, Lanark.
6. RENFREW SUD :
   R. J. Slattery, Arnprior.
   J. S. McCann, Eganville.
7. RENFREW NORD :
   D. A. Jones, Pembrooke.
   Henry Barr, Jr., Douglas.
8. GRENVILLE :
   Dr Fleming, Prescott.
   D. J. Kyle, Merrickville.
9. RUSSELL :
   A. C. Marion, Rockland.
   D. McArthur, Russell.
10. PRESCOTT :
   J. N. Lapointe, Fournier.
   W. A. McRae, Hawkesbury.

11. GLENGARRY :
F. T. Costello, Alexandria.
Archie J. MacDonald, North Lancaster.

12. STORMONT :
C. H. Cline, Cornwall.
J. G. Munro, Finch.

13. DUNDAS :
George L. Brown, Morrisburg.
W. Hamilton, Chesterville.

14. BROCKVILLE :
W. A. Lewis, Brockville.
C. C. Cumming, Lyn.

15. LEEDS :
Dr J. P. Sinclair, Gananoque.
Frank Halliday, Elgin.

16. FRONTENAC :

17. KINGSTON :
R. F. Elliott, 177 rue Princess.
M. Sullivan, 87 rue King.

18. LENNOX :
Dr H. S. Northmore, Bath.
D. H. Allison, Bath.

19. ADDINGTON :
A. W. Martin, Moscow.
P. J. Murphy, Enterprise.

20. PRINCE EDOUARD :
R. W. Ireland, Wellington.
W. V. Pettet, Piston.

21. HASTINGS EST :
James H. Clare, Tweed.
J. V. Walsh, Marysville.

22. HASTINGS OUEST :
Malcolm Wright, Belleville.
Charles Vandewaters, Maire de R.R. No. 1, Belleville.

23. HASTINGS NORD :
Lindsay Meiklejohn, Stirling.
D. L. Kavanagh, Bancroft.

COMITE EXECUTIF

Les 23 membres suivants :—

1 OTTAWA EST :
E. R. E. Chevrier, Ottawa.

2. OTTAWA OUEST :
E. A. Larmonth, Ottawa.

3. CARLETON :
Geo. Milford, Carp.

4. LANARK SUD :
Dr Dwyre, Perth.

5. LANARK NORD :
Peter McCallum, Almonte.

6 RENFREW SUD :
R. J. Slattery, Arnprior.

7. RENFREW NORD :
D. A. Jones, Pembroke.

8. GRENVILLE :
Dr Fleming, Prescott.

9. RUSSELL :
A. C. Marion, Rockland.

10. PRESCOTT :
J. N. Lapointe, Fournier.

11. GLENGARRY :
F. T. Costello, Alexandria.

12. STORMONT :
C. H. Cline, Cornwall.

13. DUNDAS :
Geo. L. Brown, Morrisburg.

14. BROCKVILLE :
W. A. Lewis, Brockville.

15. LEEDS :
Dr J. P. Sinclair, Gananoque.

16. FRONTENAC :

17. KINGSTON :
R. F. Elliott, 177 rue Princess.

18. LENNOX :
Dr H. S. Northmore, Bath.

19. ADDINGTON :
A. W. Martin, Moscow.

20. PRINCE EDOUARD :
R. W. Ireland, Wellington.

21. HASTINGS EST :
James H. Clare, Tweed.

22. HASTINGS OUEST :
Malcolm, Wright, Belleville.

23. HASTINGS NORD :
Lindsay Meiklejohn, Stirling.

Après proposition, ces recommandations furent adoptées.

RESOLUTIONS

Le comité des résolutions choisit un proposeur pour chaque résolution, et aussitôt que la discussion était ouverte, les délégués présents pouvaient l'appuyer. Plusieurs des résolutions eurent plus d'un secondeur et les autres furent appuyées unanimement par toute l'assemblée. Les résolutions discutées, amendées et adoptées sont les suivantes:

DROITS DES SOLDATS

Proposé par J. E. Thompson, d'Arnprior.

Que l'Association Libérale de l'Est de l'Ontario s'engage à insister pour que nos soldats et nos marins aient la première considération du Parlement, comme elle leur est déjà accordée par la gratitude du peuple canadien ; qu'aucun de ceux qui ont servi dans notre armée ne puisse être laissé dans la détresse, soit par manque de travail ou par quelque défaut de notre organisation sociale ; que ceux qui sont devenus invalides et incapables de suivre leurs occupations habituelles, soient aidés et dotés d'un entrainement pour de nouveaux emplois, et soient aidés par l'Etat, de toutes manières, à s'établir comme producteurs, ou dans les affaires, ou dans quelque emploi ; que les pensions accordées par le gouvernement aux invalides, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins, soient suffisantes pour permettre un confort au moins relatif, et que le fond de pension soit administré d'une manière généreuse et sympathique.

RECONSTRUCTION INDUSTRIELLE

Proposé par M. R. P. Sparks, Ottawa.

L'Association Libérale de l'Est de l'Ontario est d'opinion que le grand problême du futur est celui de la Reconstruction et que la Reconstruction industrielle en est la phase la plus importante. C'est l'oeuvre naturelle du libéralisme d'introduire dans le gouvernement de l'industrie les principes de la représentation par lesquels les intérêts des ouvriers et de la communauté auront leur part dans le contrôle de l'Industrie, ainsi que d'élaborer les différentes formes des politiques industrielles. C'est au libéralisme que nous devons la transition du gouvernement autocrate au gouvernement responsable et représentatif. La tâche que nous aurons à confronter consistera à démocratiser le gouvernement de l'industrie de façon à ce que les ouvriers et les consommateurs aient une plus grande part dans le gouvernement de l'industrie.

LA LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE

Proposé par M. A. C. Hardy, Brockville.

CONSIDERANT qu'il y a eu des demandes réitérées et venant de toutes parts pour le rappel de la Loi des élections en temps de guerre—notablement celles du premier ministre Martin, de la Saskatchewan, de l'honorable W. Motherwell, de l'honorable Walter Scott et des Libéraux de l'Ouest du Canada.

ET CONSIDERANT que la dite Loi apparaît encore dans les Statuts ;

ET CONSIDERANT que durant la période de la guerre, des élections générales ont eu lieu dans huit des neuf provinces, sans aucune restriction de la franchise provinciale, tandis que dans quelques-unes de ces provinces on a même étendu la franchise en donnant droit de vote aux femmes :

IL EST RESOLU que dans l'opinion de cette Association la Loi des élections en temps de guerre est non seulement une tache sur l'honneur de la nation, mais aussi une menace à la paix et au progrès du Dominion, et que cette assemblée recommande qu'un appel persistant soit fait à la largeur d'esprit du peuple Canadien, jusqu'à ce que l'opinion publique force le gouvernement à rappeler cette mesure inique.

LE TARIF

Proposé par J. E. Pedlow.

CONSIDERANT que le parti libéral du Canada, à la convention nationale de 1893, a adopté unanimement une politique de réforme du tarif dans les termes suivants :

"Le parti libéral du Canada, assemblé en convention, déclare :

"Que le tarif douanier du Dominion devrait être basé, non comme il l'est maintenant, sur le principe de la protection, mais sur les besoins du service public ;

"Que le tarif actuel, fondé sur un principe faux, et employé, comme l'a fait le Gouvernement, comme un moyen de corruption pour rester au pouvoir, a developpé des monopoles, des trusts et des combines ;

"Il a diminué la valeur des fermes et des autres propriétés foncières ;

"Il a opprimé les masses pour l'enrichissement du petit nombre ;

"Il a arrêté l'immigration ;

"Il a causé une grande diminution de la population ;

"Il a nui au commerce ;

"Il a discriminé contre la Grande-Bretagne ;

"Par ces moyens et de bien d'autres manières, il a occasionné de grands dommages au public et aux particuliers, et ces maux continueront d'augmenter en intensité tant que le système de tarif actuel restera en force ;

"Que les plus hauts intérêts du Canada demandent l'enlèvement de cet obstacle au progrès de notre pays par l'adoption d'une saine politique fiscale, qui, tout en ne faisant d'injustice à aucune classe, aidera à promouvoir le commerce au pays et à l'étranger, et hatera le retour de la prospérité chez notre peuple ;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit pour subvenir aux seuls besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ;

"Qu'il devrait être ajusté de manière à admettre en franchise, ou du moins avec le moins de charges possible, les nécessités de la vie, et devrait être arrangé de façon à promouvoir un commerce sans entraves avec le monde entier et particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ;

"Nous croyons que les résultats du système de protection ont grièvement désappointé des milliers de personnes qui l'avaient supporté honnêtement, et que le pays, après cette expérience, est maintenant prêt à se déclarer pour une saine politique fiscale ;

"La position des deux partis politiques sur cette question est maintenant clairement définie.

"Le Gouvernement lui-même admet la faillite de son système fiscal et se déclare maintenant prêt à faire des changements, mais il persiste à affirmer que ces changements ne doivent être basés que sur le principe de la protection.

"Nous dénonçons le principe de la protection comme radicalement faux et injuste pour la masse du peuple, et nous déclarons notre conviction que les changements de tarif basés sur ce principe ne parviendront pas à donner un soulagement substantiel des fardeaux qui écrasent le pays.

"Nous acceptons sans hésitation cette position et nous attendons avec la plus grande confiance le verdict des électeurs du Canada."

ET CONSIDERANT qu'après son accession au pouvoir, en 1896, le parti libéral a fait les réductions suivantes du tarif, viz :—

En 1897, 48 articles furent mis sur la liste des objets admis en franchise et les droits furent réduits sur 147 autres articles, y compris les instruments aratoires ;

En 1904, 14 autres articles furent admis en franchise et les droits furent réduits sur 14 autres ;

En 1907, les droits sur les moissonneuses, les faucheuses, les lieuses et leurs accessoires furent réduits de 20 p.c. à 17 1-2 p.c.

A la Grande-Bretagne on donna la préférence, en lui accordant une réduction de 33 1-3 p.c. sur le tarif général.

En 1910, un arrangement fut conclu avec les Etats-Unis par lequel le tarif minimum de la Loi Payne-Aldrich fut accordé au Canada tandis que le tarif maximum de la même loi était appliqué aux autres pays.

ET CONSIDERANT QUE en 1911, le Gouvernement libéral négocia un tarif de réciprocité avec les Etats-Unis, d'après lequel, après sa mise en force, certains produits ruraux devaient être admis en franchise dans les deux pays et les droits sur un certain nombre d'autres articles devaient être réduits ;

ET CONSIDERANT qu'en soumettant sa politique au peuple, le Gouvernement libéral fut défait et remplacé par le gouvernement Conservateur-Nationaliste de Sir Robert Borden ;

ET CONSIDERANT qu'après l'arrivée au pouvoir du gouvernement Borden,

les droits furent augmentés sur un certain nombre d'articles, et qu'une augmentation générale de 7 1-2 pour cent fut placée sur tous les objets entrant dans le Canada et provenant des pays autres que la Grande-Bretagne, et une augmentation de 5 p.c. fut placée sur les objets provenant de la Grande-Bretagne ;

ET CONSIDERANT qu'après s'être opposée à ces augmentations de 7 1-2 et de 5 p.c., l'opposition libérale, en différentes occasions depuis 1911, et plus particulièrement le 28 janvier 1914, le 10 février 1914, le 16 mars 1915, et le 23 février 1916, proposa dans la Chambre des Communes des réductions sur le tarif d'un certain nombre d'objets, et qu'à chacune de ces occasions, ces propositions furent défaites par la majorité supportant Sir Robert Borden ;

ET CONSIDERANT que le 23 mai 1917, l'opposition libérale dans la Chambre des Communes, proposa une résolution incluant pratiquement toutes les propositions de réduction du tarif qu'elle avait faites antérieurement au Parlement et qui avaient été défaites comme il est mentionné dans le paragraphe précédent ;

ET CONSIDERANT que cette résolution générale du 23 mai 1917 fut aussi défaite par l'administration Borden ;

ET CONSIDERANT que le manifeste électoral adressé au peuple en novembre 1917, par Sir Wilfrid Laurier, comme chef du parti libéral, contenait la déclaration suivante au sujet du tarif :

"Qu'il soit maintenant résolu que selon l'opinion de cette association l'augmentation des droits de 7 1-2 et de 5 pour cent, devrait être non seulement révoquée mais qu'une révision de fond en comble du tarif devrait être faite conformément à la résolution générale proposée à la Chambre des Communes le 23 mai 1917 dans ces termes :

"1.—Que le blé, la farine de blé et tous les autres produits du blé soient placés sur la liste de franchise.

"2.—Que les instruments aratoires, les tracteurs agricoles, les machines et les accessoires de mines, de meuneries et de scieries, le bois de construction brut ou en partie préparé, les huiles à éclairage, à lubrifiage et à chauffage, le ciment et les engrais soient ajoutés à la liste des produits entrant en franchise.

"3.—Que les produits principaux et les produits alimentaires (autres que la farine de blé), les produits animaux et les vivres animales soient admis en Canada en franchise lorsqu'il sont importés d'un pays qui permet l'entrée en franchise de ces mêmes produits venant du Canada.

"4.—Que des réductions substantielles soient faites dans le tarif en général sur tous les articles importés en Canada à l'exception des objets de luxe.

"5.—Que les tarifs préférentiels sur les produits britanniques soient augmentés de cinquante pour cent du tarif général."

GOUVERNEMENT RESPONSABLE

Proposé par C. H. Cline, Cornwall.

L'Association libérale de l'Est de l'Ontario affirme par les présentes qu'afin d'obtenir et de conserver un gouvernement responsable et représentatif au Canada, il devrait y avoir :

(a) Insistance sur le pouvoir qu'a le peuple par l'entremise de ses représentants accrédités, au Parlement, et qui peut résulter en législation comme le veut le peuple pour son plus grand bien, et en opposition directe à la méthode aristocratique, autocratique et tory de gouvernement par ordres en conseil, qui ne peut que détruire les libertés de la démocratie ;

(b) Insistance sur le principe fondamental du libéralisme qu'aucun homme, parce qu'il appartient à une famille particulière ou à un ordre social, ou appartient à un ordre de croyances ou d'opinions, ne soit investi par la Société d'avantages sur ses concitoyens, et en particulier que le militarisme sous toutes ses formes est absolument désagréable et répugne à la vie canadienne et doit être sévèrement et constamment banni ;

(c) Insistance sur l'abolition, comme mesure pratique de tout système de franchise fédérale. Le libéralisme canadien reconnaît que la base du pouvoir politique repose dans la municipalité, et que les qualifications pour l'Assemblée de la ville devraient être suffisantes comme qualifications électorales pour l'Assemblée d'Ottawa, et qu'aucun peuple libre ne peut supporter longtemps des outrages comme la Loi de franchise fédérale de 1885 et son prototype moderne la Loi des élections en temps de guerre de 1917, sans se soulever dans

sa colère pour rejeter l'autocratie prussienne qui a rendu ces mesures possibles.

PUBLICITE ET CO-OPERATION DANS LA PUBLICITE

Proposé par le Dr M. McKay, Pembroke.

Que dans l'opinion de cette Association, l'un des besoins les plus pressants de l'heure actuelle est de restaurer au peuple canadien, une presse publique, libre du contrôle prussien, afin que les doctrines libérales puissent être disséminées librement parmi la grande masse de nos concitoyens. Dans ce but, on devrait faire un appel aux libéraux de tout le pays, pour qu'ils supportent un projet bien mûri pour la publication de journaux dévoués aux plus grands intérêts du pays et fidèles en tout temps aux plus nobles traditions de la démocratie libérale, afin que l'esprit aveugle du toryisme ne puisse plus jamais conduire le peuple dans les sentiers du préjudice et de la haîne. Par ce moyen seulement, l'on parviendra à placer la prévoyance avant l'imprévoyance, et l'union avant les luttes de races, de classes et l'antagonismes des différentes parties du pays.

FELICITATIONS ET PREUVES DE CONFIANCE ADDRESSEES A SIR WILFRID LAURIER.

Proposé par J. E. McGlade, Brockville.

Que l'Association libérale de l'Est de l'Ontario profite de l'occasion que lui offre sa première assemblée, pour affirmer sa confiance inaltérable au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, comme chef du parti libéral du Canada, et pour le féliciter sur le fait que, grâce à sa modération et à sa sagesse, les rangs du parti libéral se reforment rapidement, et que dans le conflit qui va bientôt se produire entre les forces du progrès et les partisans des classes privilégiées et de la réaction, le parti libéral, avec une nouvelle vigueur, tiendra encore la tête dans sa défense des droits de la Démocratie canadienne.

LE GOUVERNEMENT PAR LE CABINET.

Proposé par F. J. Costello, Alexandria.

Qu'il soit résolu que cette Association enregistre ses protestations les plus énergiques contre le mépris continuel des principes fondamentaux du gouvernement responsable dont on vient de faire preuve, en usurpant les droits du Parlement, et en légiférant par ordres en conseil, sans consulter les représentants élus par le peuple, ainsi qu'en nommant des personnes choisies par la Couronne comme sénateurs, pour remplir des postes des ministres en charge de trois des ministères les plus importants, à savoir : le Rétablissement Civil des Soldats, les Postes et le Travail, privant ainsi la Chambre des Communes de ministres capables de lui donner un compte rendu fidèle et suffisant, avant qu'on lui demande de voter d'autres subsides ; en persistant à laisser sans représentation à la Chambre des Communes, les comtés de Glengarry, d'Ontario Nord et d'Assiniboia ; et en laissant s'écouler un long et inutile délai avant la convocation du Parlement, après la cessation des hostilités, tandis que les termes de la paix, le commerce, la démobilisation et la reconstruction, ainsi que d'autres problèmes sont laissés aux soins du Cabinet, sans consulter d'abord et obtenir l'autorité du Parlement.

LES DEPENSES PUBLIQUES.

En l'absence de M. Carleton Woods, de Lennox, M. E. W. Grange, d'Ottawa, proposa :

Que vu qu'à part des dépenses de guerre proprement dites, les dépenses déjà élevées pour les fins purement domestiques et pour les fins ordinaires du gouvernement, ont été augmentées par la création d'une nouvelle et inutile machinerie sous forme de douzaines de Commissions, de Bureaux, de Comités, etc. ; qu'il y a amplement raison de croire que dans tous les départements du gouvernement, des contrats inutiles et extravagants ont été donnés, notablement pour du matériel de chemin de fer, des rails en acier, des matériaux de toute espèce et des plaques en acier pour la construction de bateaux pour le transport des marchandises ; ayant de plus en vue que toutes les dépenses inutiles et malhonnêtes qui ont été faites sous le prétexte de guerre, retombent sur les soldats, les marins et les contribuables en général, pendant que les profiteurs pouvaient, avec l'assentiment du Gouvernement, exploiter

les sacrifices de la nation pour leur propre profit :—

QU'IL SOIT DONC RESOLU qu'en vue de l'état de choses qui vient d'être décrit, il est, dans l'opinion de cette Association, un devoir national urgent que les députés libéraux doivent remplir, c'est d'instituer immédiatement une enquête complète et sévère sur toutes les dépenses du Gouvernement, et afin de hâter ce travail un Comité parlementaire devrait être nommé sans délai avec pouvoir de faire cette enquête avant l'ouverture du Parlement, pendant la session et apres la prorogation, et que le résultat de ses recherches soit rendu public de temps en temps, avec des suggestions punitives ou d'autres mesures, selon que les faits le demanderont, sous la direction de Sir Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral du Canada.



Clôture des délibérations par Sir Wilfrid Laurier, qui donne un exposé de la politique libérale.

Il est en faveur d'un traitement juste pour nos soldats et nos marins.—D'une sollicitude attentive et généreuse pour les dépendants de ceux qui sont morts. —Du maintien du tarif préférentiel pour la Grande-Bretagne.—De la réciprocité pour les produits alimentaires.—D'une progression graduelle vers le libre échange.—De la démocratisation de l'industrie.—De l'abolition du Gouvernement par ordres en conseil.—Du rappel de la Loi des élections en temps de guerre.—Et de la Ligue des Nations.

Immédiatement après la réouverture de l'assemblée, à huit heures du soir, M. H. H. Horsey, de Cressy, Ont., le président élu de l'Association libérale de l'Est de l'Ontario, se leva et demanda à Sir Wilfrid Laurier de prononcer un discours. M. Horsey s'exprima comme suit :

Mesdames et messieurs, conformément à vos désirs et comme le demande l'occasion, mes remarques d'ouverture seront des plus brèves. Nous sommes assemblés ici ce soir pour recevoir un message de notre grand et vénéré chef, le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier. Les discours publics prononcés par Sir Wilfrid Laurier dans le passé, dans des circonstances analogues, ont toujours été comme des flambeaux qui ont guidé et conduit notre jugement dans la solution des différents et complexes problèmes que nous avons eus à résoudre. Il n'y a peut-être pas d'homme aussi bien qualifié aujourd'hui pour éclairer notre marche et qui pourrait mieux nous aider à attaquer les questions perplexes qui nous confrontent à cette époque de l'histoire du monde.

Nous en sommes maintenant rendus à la partie la plus intéressante du programme de cette convention, au moment où je vais, non pas introduire, car toute introduction de Sir Wilfrid Laurier dans aucune partie du monde parlant le français ou l'anglais est superflue, mais au moment où je vais demander à Sir Wilfrid, qui a toujours combattu pour la liberté individuelle et la justice, non seulement au cours des dernières quatres années, mais pendant un demi-siècle, de vous adresser la parole.

LES LIBERAUX ANGLAIS PEUVENT ETRE FIERS.

Sir Wilfrid Laurier se leva au milieu des applaudissements :

"Mesdames et messieurs, dit-il, Mes premières paroles seront pour vous remercier d'avoir si généreusement répondu à l'invitation que l'on vous a faite de vous rendre à Ottawa, pour assister à l'organisation de l'Association libérale de l'Est de l'Ontario. Vous êtes venus en plus grand nombre que même les plus optimistres osaient l'espérer, cependant, en un sens, je ne suis pas surpris du tout, parce que vous êtes venus ici pour témoigner solennellement votre foi inébranlable dans ces idéals qui ont toujours été associés avec le libéralisme anglais. S'il y a déjà eu un moment dans l'histoire du monde et particulièrement du monde britannique, où tout homme qui se proclame libéral anglais, devrait être fier des idées auxquelles il a dévoué sa vie, c'est à l'heure présente, à la fin de la

grande guerre, lorsque la politique libérale de liberté commerciale, pour laquelle ont combattu les libéraux anglais au cours du dix-neuvième siècle, vient de recevoir une sanction si large. Nous savons tous, et personne ne peut le nier, les lettres en sont aussi claires que si elles étaient écrites sur ce mur, que c'est la politique libérale de libertés commerciales qui a permis à l'Angleterre d'émerger si triomphalement de cette guerre, au point de vue économique, qui lui a permis pendant les 75 dernières années de doubler sa richesse à tous les vingt ans, et, durant cette guerre, de financer ses dépenses sur la base du prix de l'or, sans aucun effort,—un fait unique peut-être dans l'histoire du monde, car autrefois, en temps de guerre, on faisait usage de monnaie de papier—qui lui a permis, dis-je, de dépenser, sur la base du prix de l'or, $30,000,000 pour chaque jour de l'année, et, en plus, de venir en aide à quelques-unes de ses colonies et à plusieurs de ses alliés. C'est cette inspiration qui vous a amenés ici, et en agissant ainsi, vous avez simplement suivi le mouvement inauguré il y a quelques semaines, par les libéraux de l'Ouest de l'Ontario, lorsqu'ils commencèrent leur propre organisation. Une autre assemblée, pour organiser une Association du Centre de l'Ontario, aura lieu la semaine prochaine, et il y a tout lieu de croire que ce mouvement qui se répand à l'est et à l'ouest finira par atteindre l'île de Vancouver dans l'Ouest et l'île du Prince Edouard dans l'Est.

LA FEMME ET LE TIGRE.

A présent, les journaux unionistes—dont il y a un bon nombre au pays par le temps qui court, peut-être trop pour le bien de la communauté, mais nous sommes dans un pays libre et nous accordons la libre expression des opinions, même quand ces opinions ne sont pas dans la bonne direction — la presse unioniste a exprimé sa surprise parce que les libéraux, pendant la guerre—car bien que les hostilités aient cessé, la paix n'est pas encore signée—se réunissent pour parfaire leur organisation et non seulement pour la maintenir. Ils font semblant d'être surpris parce qu'en temps de guerre, tandis qu'ils ont un soi-disant gouvernement unioniste, composé d'anciens libéraux et de conservateurs irréductibles, nous avons l'audace de parler de politique de parti. Messieurs, si notre attitude est une cause de surprise pour la presse unioniste, ce n'est pas une surprise pour nous, parce que nous connaissons depuis longtemps l'esprit tory, et après tout c'est le levain tory qui anime le tout unioniste. C'est la répétition de la vieille histoire que nous avons entendu raconter il y a bien des années, de la femme et du tigre. La femme approcha le tigre avec un sourire sur son visage, mais ce ne fut pas long avant que la femme ne fut avalée par le tigre et que le sourire n'eut passé sur la face du tigre. Cela résume en quelques mots, je crois, l'histoire du gouvernement unioniste. Mais, messieurs, nous n'avons pas d'objection à dire à la presse unioniste quelle est la raison et le motif qui nous ont amenés ici. C'est que nous croyons encore aux institutions britanniques et au système de gouvernement responsable britannique. Par ce système, le Gouvernement est confié à un comité du Parlement, appelé le Cabinet, dont le premier devoir est celui d'aviseur de la Couronne. Dans le Parlement, en face du Gouvernement, siège la minorité, qui constitue l'Opposition loyale de Sa Majesté, qui a le devoir de surveiller les actions des aviseurs de la Couronne. Qu'il soit bien entendu que nous, les libéraux, ne professons pas la doctrine

que l'Opposition est là pour faire toujours de l'opposition. Le devoir de l'Opposition est de surveiller, d'approuver lorsqu'il y a lieu, et de désapprouver et de critiquer quand il faut désapprouver—d'agir envers le Gouvernement comme le demandent les intérêts du pays, de le supporter lorsqu'il a raison et de l'opposer lorsqu'il est dans le tort. Et, messieurs, s'il y a une Opposition dans quelque partie des pays belligérants qui a rempli son devoir avec plus de fidélité que l'opposition d'autres parties, je réclame ce crédit pour le parti de l'opposition dans le Parlement canadien. Nous avons donné un support loyal au Gouvernement dans toutes ses mesures de guerre, à l'exception d'une, et dans ce cas nous décidâmes de laisser chacun libre de se prononcer, de ne pas en faire une question de parti, mais de laisser à chacun la liberté de suivre sa propre inclination, selon les dictées de sa conscience. La presse unioniste nous dit aussi — implicitement sinon formellement, et quelquefois formellement— qu'ayant un gouvernement composé de divers partis, toute opposition devrait cesser pour le moment. Messieurs, quel que soit le Gouvernement que nous ayions, que ce soit un gouvernement représentant un parti ou un autre parti, ou composé de différents partis, il est de l'intérêt du pays que même ce gouvernement ait une opposition virile et sans crainte pour affirmer les droits du peuple en toutes circonstances. Dans tous les cas, c'est la politique libérale que nous avons à vous proposer ce soir; comme je vous l'ai dit cet après-midi, nous ne questionnons la conscience de personne, et quelle qu'ait pu être son attitude dans le passé, du moment qu'il accepte la doctrine libérale, c'est tout ce qu'il nous faut, nous ne voulons pas d'autres déclarations de principes. Mais, messieurs, le Gouvernement est allé beaucoup plus loin. Si la presse libérale-unioniste ne voulait aucune opposition, le gouvernement unioniste a été encore plus loin.

IL NE VOULAIT PLUS DE PARLEMENT DU TOUT

Comme de raison, il ne pouvait pas se passer du Parlement, il est dans la loi, prévu par la Constitution, et on ne peut pas s'en débarrasser, mais le Gouvernement a agi envers le Parlement de la même manière que le Grand Prince, dans l'ancienne constitution du Japon, agissait envers le Mikado. Le Mikado était le souverain et la source de toute autorité, mais le Grand Prince, tout en lui laissant tous les décors du pouvoir, lui enleva tout le pouvoir. C'est exactement de cette manière que le gouvernement unioniste actuel aurait voulu traiter le Parlement ; il mit les lois de côté, avec toutes les sanctions prévues après des siècles d'expérience pour la protection du peuple ; il rejeta toutes les formules nécessaires qui sont les garanties de la liberté, et amenda les Statuts, ce qui est un privilège exclusif du Parlement, par de simples ordres en conseil. Le gouvernement fit plus : il passa des ordres en conseil commandant aux autorités militaires—un fait qui n'est presque pas croyable, mais que je désire appeler à l'attention du peuple, maintenant que la guerre est finie—de désobéir et d'ignorer les jugements des cours légales, lorsque ces jugements n'étaient pas conformes aux règlements de ses propres ordres en conseil. Messieurs, qu'aurait-on pu faire de pire en Russie ou dans l'autocratique Allemagne. Le Kaiser lui-même aurait-il pu aller plus loin que de donner un ordre de ce genre ? Cependant, messieurs, tel est le cas. Aujourd'hui, la guerre est finie, et le temps est arrivé, où le peuple canadien, s'il est fidèle aux traditions du passé et à l'esprit que

lui a légué ses ancêtres, va voir à ce que le Gouvernement parlementaire soit restauré à brève échéance.

NOUS ALLONS AVOIR DE NOUVEAUX DEVOIRS.

La guerre est maintenant finie, Dieu merci. La victoire nous est arrivée, plus soudainement peut-être que nous l'avions espéré, malgré que nos espoirs grandissaient chaque jour, depuis le milieu de juillet, lorsque nous commençâmes à recevoir chaque jour l'annonce d'une nouvelle victoire. En face de cette victoire, en face de l'absolue faillite de l'autorité allemande, de nouveaux devoirs nous confrontent, résultant de la victoire elle-même, et nous devrons les envisager immédiatement avec courage et détermination. Je ne me propose pas de passer en revue ce soir toutes les questions que nous avons devant nous, mais il y en a trois ou quatre, quatre, je devrais dire, auxquelles je veux attirer immédiatement votre attention.

La première est celle du traitement que nous allons accorder à nos soldats. Laissez-moi vous dire tout de suite, à ce sujet, que ce n'est pas parce qu'ils ont tant fait pour la gloire du Canada, ou pour le maintien de l'empire britannique, ou encore pour ce qu'ils ont fait pour sauver la civilisation menacée, mais parce qu'ils se sont enrôlés et ont combattu, parce qu'ils étaient prêts à faire le sacrifice de leur vie, et que dans bien des cas ils l'ont fait, ce qui est la seule base sur laquelle cette question doit être approchée, le peuple du Canada doit beaucoup à ces hommes. Nous leur devons une dette que nous sommes obligés de payer en entier, et, non seulement en entier, mais avec l'intérêt et l'intérêt composé. Parmi ceux qui se sont enrôlés il y a trois classes entre lesquelles nous devons distinguer. Premièrement tous ceux qui ont donné leur vie sur le champ de bataille, et dont les os reposent maintenant sur le sol de France, qui ont donné pour leur pays et pour la cause qu'ils avaient épousée, la plus grande mesure de sacrifice. Parce que ces vaillants n'existent plus, cela veut-il dire que nous leur devons rien ? Non. Ils reposent maintenant dans la tombe, mais leur devons et à leurs veuves et à leurs orphelins de voir à ce que l'Etat en prenne soin, que les veuves soient entretenues et que les enfants soient élevés. C'est notre premier devoir. Notre deuxième devoir est pour ceux qui, bien qu'encore vivants, sont revenus infirmes, avec une santé délabrée, un corps en ruine, et qui ne sont plus capables de subvenir à leurs propres besoins. Quel est le devoir de l'Etat envers ces gens ? Notre devoir est de les faire vivre sur le même pied qu'ils vivaient avant la guerre, lorsqu'ils offrirent leurs services à leur pays.

Et, n'avons-nous pas d'obligations envers ceux qui nous reviennent avec toutes leurs forces et en bonne santé ? Personne n'osera dire de pareille chose. Ils laissèrent leurs occupations ; ils risquèrent leur vie : ils s'exposèrent à tous les dangers de la guerre, et, bien qu'ils soient encore capables de voir à leurs propres besoins, cependant, la nation, l'Etat a une dette envers eux ; c'est de les assister à rentrer dans la vie civile.

LE GOUVERNEMENT SE CONTENTE DE PAROLES.

Tous ces devoirs nous confrontent, et je vous le demande : Le Gouvernement soi-disant d'union, a-t-il fait quelque chose pour les remplir ? (Une voix : Non) Non, la réponse vient de l'audience, rien de tangible. Ils peuvent avoir fait quelque chose par-ci et par-là, mais ils n'ont fait aucun règlement sur lequel un soldat revenu du front

peut se baser pour dire "Voici ce à quoi j'ai droit et je le demande". Nous avons des paroles en abondance des ministres, des paroles, et toujours des paroles. Je ne sais pas s'il est passé un mois sans que nous ayions eu quelque déclaration du gouvernement—qu'il considérait ceci ou cela, qu'on aurait bien soin des soldats revenus du front, mais rien autre chose que des paroles.

La dernière de ces déclarations a été faite pas plus tard qu'hier, par le Premier-ministre suppléant, qui a dit:

"L'importante question de faciliter l'établissement des soldats revenus du front sur la terre, a reçu la plus scrupuleuse attention."

L'attention la plus scrupuleuse d'une assemblée composée de vingt hommes ou plus, avec une abondance de ministres, de sous-ministres, d'officiers, de commis et de commissaires.

Nous avons des quantités de commissions maintenant, presque une par jour. Quel a été le résultat de cette soigneuse attention? Si elle a eu des résultats, le Gouvernement a été trop modeste pour les rendre publics, et pourtant chacun sait que la modestie n'est pas l'une des plus grandes vertus du gouvernement d'union.

LE CHAOS A OTTAWA

Mais le discours prononcé l'autre jour par mon ami, dans tous les cas, mon ancien ami M. Calder, un membre du gouvernement unioniste, a encore une plus grande signification. M. Calder parlait dans la ville de Toronto. Je sais ce que c'est de parler dans cette ville, à titre de libéral, en tout cas. Je ne sais pas ce que c'est que d'y parler comme ministre unioniste. Mais M. Calder a parlé aux gens de Toronto, et il leur a parlé de telle manière qu'ils doivent être bien gratifiés de ses paroles, s'ils ont quelques illusions. Voici quelles paroles leur adressa M. Calder:

"Plusieurs disent que le chaos existe à Ottawa, que nous ne sommes pas préparés. C'est entièrement erroné."

Je répète que M. Calder était l'un de mes amis Personnellement je n'ai rien à lui reprocher, mais politiquement, il en est tout autrement. Dans tous les cas, nos relations ont été si bonnes dans le passé, que lorsqu'il affirme qu'il est faux que le chaos existe à Ottawa, je ne serais pas disposé à entreprendre la discussion avec lui. Cependant, voyons un peu. Beaucoup disent qu'il y a chaos à Ottawa et qu'il ne s'y fait rien. M. Calder dit que c'est erroné. Que se fait-il à Ottawa alors s'il n'y a pas de chaos?

Malgré mon amitié pour M. Calder, je dois dire qu'il y a de la confusion et pis ; que là où il n'y a pas confusion il y a stagnation, et que là où il n'y a pas stagnation il y a confusion. Je crois que c'est la situation politique à Ottawa. M. Calder ajoute:

"Le Gouvernement a dépensé beaucoup de temps et d'efforts à ce sujet, et on a fait du progrès."

"Beaucoup de temps et d'efforts". Remarquez ces paroles. "Le problème a été un fardeau sur nos épaules depuis quelque temps." Je crains qu'il soit encore là et qu'il n'ait été déplacé.

Parlant ensuite de la distribution des terres, M. Calder s'exprime ainsi: "Il n'y a pas de problème plus ardu. C'est une tâche immense qui va demander un énorme montant d'argent." "Le Canada à 3,000 milles de largeur et la valeur des terres varie grandement. Quelques-unes des terres appartiennent aux provinces et d'autres au gouvernement fédéral. Le Gouvernement à décidé de céder les terres de la Couronne aux soldats de retour du front et de leur faire un prêt de $2,500. C'est la seule loi qu'il y ait dans les statuts jusqu'à cette date."

Le Gouvernement a décidé de donner des terres et d'avancer de l'argent, mais comme le dit M. Calder, c'est tout ce qu'il y a eu de fait sous forme de législation. Donc, il y a eu un Acte du Parlement de passé pour donner des terres et de l'argent aux soldats. Qu'est-ce qui a été fait en vertu de cette Loi passée il y a plus d'un an. Rien du tout. Mais écoutez la confession de M. Calder. Je vais vous la lire dans un moment. On a passé une loi l'année dernière, sous ce titre.

Loi ayant pour objet d'aider les soldats revenus au pays à s'établir sur des terres, et ayant pour objet d'augmenter la production agricole.

La loi décrète que:

Le Gouverneur en conseil peut nommer une commission composée de trois commissaires, et portant le nom de "Commission d'Etablissement de Soldats."

Chaque commissaire reste en fonctions durant bonne conduite, mais peut être destitué en tout temps, pour motifs valables, par le Gouverneur en conseil; cependant, un commissaire doit cesser de rester en fonstions quand il a atteint l'âge de soixante-dix ans.

Un commissaire appartenant à ladite Commission doit être désigné par le Gouverneur en conseil pour agir comme président de la Commission.

Le président doit recevoir un traitement de six mille dollars par année, et chacun des autres commissaires doit recevoir un traitment de cinq mille dollars par année, et lesdits traitements doivent être payés mensuellement et prélevés sur tous montants nor affectés faisant partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

A la dite Commission doivent être attachés les officiers, instructeurs commis, sténographes et autres employés que la Commission peut nommer en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, et avec tels appointements et telles rémunérations que le Gouverneur en conseil peut approuver. Toutes personnes ainsi employées doivent rester en fonctions sous le bon plaisir de la Commission.

Le Ministre, à la demande de la Commission, peut réserver des terres fédérales pour les objets de la présente loi. Cette loi fut passée en 1917. En 1918, une autre loi fut passée, ayant pour titre: "Un Acte pour le rétablissement civil des soldats." Cette loi pourvoit à la nomination d'un ministre, d'un secrétaire parlementaire, d'un sous-ministre, d'officiers, et de commis en quantité. Et cependant, avec deux lois dans les Statuts, M. Calder avoue que rien n'a été fait. Savez-vous pourquoi rien n'a été fait? Je vous défie de me dire pourquoi rien n'a été fait en vertu de ces lois.

Cette loi n'a pas été passée cette année, mais l'année dernière, avant les élections, pendant que durait la guerre, et qu'elle semblait loin de sa conclusion, et cependant cette loi fut passée à la hâte. Rien n'a été fait et pourquoi rien n'a-t-il été fait? Pouvez-vous imaginer pourquoi des terres n'ont pas été appropriées pour les soldats? Je suis certain que vous n'en pourriez jamais deviner la vraie raison. La voici cependant, d'après les propres paroles de M. Calder:

"C'est la seule provision statutaire. Quand on entreprit de régler le problème, on s'aperçut qu'on n'avait pas suffisamment de terres disponibles."

Voici une loi passée par le Parlement du Canada, sous la direction du Gouvernement, afin d'approprier des terres pour les soldats et ceux qui ont fait la loi, ne se sont pas donné le trouble de s'enquérir s'il y avait des terres ou non, et ensuite ils ne pouvaient rien faire, parce qu'il n'y avait pas de terres. Bien, messieurs, s'il y a quelqu'un qui ose offrir des excuses de ce genre, je

n'aurais jamais cru que ce fut le gouvernement. S'il y a quelqu'un qui aurait dû savoir s'il y avait des terres disponibles ou non, est-ce que ce n'est pas le gouvernement? Il y a un département de l'Intérieur, un ministre de l'Intérieur, et, cette année, il y a un ministre de l'Immigration, car maintenant il y a un membre du gouvernement qui porte ce titre. Dans le temps du gouvernement libéral, il y avait une grande immigration—200,000, 300,000 ou 400,000 immigrants arrivant chaque année, mais nous n'avions qu'un ministre, le ministre de l'Intérieur, qui s'occupait de ce mouvement. Pendant la guerre, il n'y a pas eu d'immigration, cependant nous avons un ministre de l'Immigration en plus du ministre de l'Intérieur. C'est un exemple de l'économie dont parle tant M. White, et cependant avec ces deux ministres le gouvernement s'est aperçu qu'il n'y avait pas de terres disponibles pour les soldats. Pourquoi, messieurs, ne s'était-on pas assuré de cela l'année dernière, avant de présenter cette loi? Il y a une raison pour cela. Le Gouvernement savait tout aussi bien l'année dernière qu'il le sait aujourd'hui, qu'il n'y avait pas assez de terres pour tous les soldats qui en feraient la demande. Mais l'année dernière, on était pour avoir une élection dans quelques mois, et quelle belle annonce que de pouvoir dire aux soldats: "Oh, quel bon Gouvernement, il a mis des terres à votre disposition. Les élections vinrent, les soldats votèrent et ensuite on leur dit: "C'est malheureux, mais il n'y a pas de terres." Mais ce n'est pas tout. M. Calder dit: "Il nous a fallu considérer la question de nouveau." Et comment l'ont-ils considérée?

"Une conférence eut lieu avec les premiers ministres provinciaux, et il fut décidé d'ouvrir les portes toutes grandes et d'établir les soldats sur des terres achetées." Voilà la politique qu'on a suivie. Les soldats arrivent par milliers, au taux de 30,000 par mois, et tout reste à faire. Messieurs, c'est la méthode que le gouvernement a suivie dans son travail jusqu'aujourd'hui, et ce n'est pas surprenant, s'il y a du mécontentement parmi les hommes qui reviennent du front, et qui croient que le Canada ne remplit pas son devoir envers eux. S'ils se plaignent ainsi, je crois qu'ils ont parfaitement raison. Maintenant, messieurs, ce n'est qu'une des questions.

GOUVERNEMENT PAR ORDRES EN CONSEIL.

L'autre question à laquelle je veux attirer votre attention est celle à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants—la restauration du gouvernement parlementaire—la fin du gouvernement par ordres en conseil, la fin de la censure de la presse, la fin des persécutions de ceux qui avaient commis l'offense de ne pas avoir les mêmes opinions que certains officiers trop zélés. Ce qu'il y a de pire encore—malgré que ce soit déjà assez mal d'avoir un gouvernement par ordres en conseil, sans l'autorité du Parlement, d'avoir la censure de la presse; la liberté de la presse, qui a toujours été l'orgueil du gouvernement britannique foulée aux pieds, et la liberté de pensée réprimée d'une manière brutale—et ce sur quoi nous devons insister, c'est le rappel de la loi infâme des élections en temps de guerre. Cette loi est si néfaste, que le gouvernement d'union lui-même veut la jeter par dessus bord. Vous pouvez lire dans les journaux d'aujourd'hui qu'on va jeter par-dessus bord la loi des élections en temps de guerre. Mais si cette loi doit être rappelée, nous nous serions attendus à revenir à la loi électorale normale qui a été pendant tant d'années dans les Statuts du Canada.

On nous annonce maintenant que nous sommes pour avoir une autre loi de franchise, une loi de franchise fédérale, passée par le parlement fédéral. Pourquoi pas la loi que nous avions auparavant? Pourquoi pas la loi qui prévoyait la franchise provinciale, comme nous l'avons eue pendant plusieurs années, plutôt qu'une nouvelle loi de franchise placée dans les Statuts. Messieurs, cela rappelle une histoire. Si nous sommes pour avoir une franchise fédérale, cela veut dire que nous retournons au système des avocats-reviseurs, comme nous les avions il y a des années, au temps de la loi de franchise de 1885. Cette question fut réglée en 1885, lorsque nous eûmes à décider entre la franchise fédérale et la franchise provinciale. Nous avons un parlement fédéral et dans chaque province, un parlement provincial. Mais les gens qui sont représentés aux parlements provinciaux sont les mêmes qui sont représentés au parlement fédéral. Nous avons une division des pouvoirs législatifs. Au parlement d'ici, on règle les questions d'un caractère national ou impérial, tandis que dans les législatures provinciales, on décide des questions locales, mais les gens qui exercent la franchise sont les mêmes. En 1885, on décida la question de savoir s'il y aurait une franchise fédérale spéciale pour les fins fédérales seulement, ou si l'on adopterait une franchise unique pour toutes les élections provinciales ou fédérales. La Confédération a maintenant cinquante-et-un ans d'existence. A partir de 1867, l'année de la Confédération jusqu'en 1885, nous avions la franchise provinciale et tous les députés au Parlement fédéral étaient élus d'après les lois de franchise en vigueur dans leurs provinces respectives. En 1885, Sir John A. MacDonald adopta une franchise fédérale pour l'élection des députés fédéraux seulement. Cette loi fut en vigueur jusqu'en 1899, lorsqu'on revint au système de la franchise provinciale, qui prévalut jusqu'en 1917. Lorsque, comme je vous l'ai expliqué, Sir John A. MacDonald introduisit sa loi de franchise fédérale, le parti libéral avait à sa tête Edward Blake, le grand homme, un géant intellectuel, d'une honnêteté rigoureuse et d'une droiture sans égale. Il fut le chef du parti libéral dans cette lutte au sujet du projet de loi de Sir John A. MacDonald, jusqu'à ce qu'il fut adopté.

Mais, messieurs, Edward Blake avait posé le principe que la seule méthode satisfaisante était de suivre la franchise provinciale. Pourquoi? Parce que c'est la plus démocratique de toutes les franchises que l'on peut proposer. Vous, électeurs de l'Ontario, le savez aussi bien que moi. Vos listes électorales sont maintenant préparées et l'ont toujours été par vos conseils municipaux. Toute la population du pays sait qu'il n'y a pas de trouble du tout; le travail est fait systématiquement, facilement et économiquement. D'un autre côté, vous savez que l'Acte de franchise en vigueur de 1885 à 1899, ne donna jamais satisfaction. La préparation des listes de voteurs fut placée dans les mains de créatures du gouvernement, tout comme elle le fut à l'automne de 1917. Ce qu'on propose maintenant, c'est de retourner à cette franchise.

Messieurs, pour ma part, je dis que c'est un abus du pouvoir législatif, du pouvoir du parlement fédéral, d'imposer un système de franchise qui n'a pas donné de satisfaction lorsqu'on l'a essayé, et de nous priver d'un système qui a donné toute la satisfaction possible. Si nous devons croire ce que nous lisons aujourd'hui dans la presse unioniste, le gouvernement d'Union a préparé, ou est occupé à préparer une loi de ce genre. Je n'ai pas voulu entrer dans le gouvernement d'Union lorsqu'on me l'a

effet, mais quelques-uns de mes amis y sont entrés et j'ai toujours observé que si l'on mélange deux éléments ensemble, le mélange est invariablement au détriment du meilleur élément. Je crains que ce soit le cas du gouvernement actuel.

Si les membres du gouvernement, qui étaient autrefois libéraux, consentent à une mesure comme celle-là, ils s'écarteront des enseignements d'un grand et honnête homme, Edward Blake, et vous assisterez à un nouvel exemple de la femme et du tigre. Dans ce cas les femmes libérales associées avec le tigre, seront dans l'intérieur de l'animal qui aura un sourire sur la figure lors de l'ouverture de la session et ce sera un sourire de triomphe.

LA QUESTION COMMERCIALE.

La troisième question à laquelle je désire attirer votre attention ce soir est l'une de celles qui est toujours présente, mais qui, il me semble, en vue du résultat de la guerre, devrait être résolue sans l'ombre d'un doute. Je vous ai dit, messieurs, au commencement de mon discours, que c'était la liberté commerciale de l'Angleterre qui lui avait permis de passer triomphalement à travers cette guerre, au point de vue économique. L'Angleterre, il est inutile de le rappeler, a toujours battu la marche dans les questions de libertés de toutes sortes; que ce soit la liberté religieuse, civile ou politique, il n'y a pas de peuple au monde qui en jouisse à un plus haut dégré que le peuple anglais ou le peuple canadien. Au point de vue de la liberté commerciale l'Angleterre a non seulement battu la marche, mais a gagné une grande avance sur les autres peuples. L'Angleterre a proclamé la doctrine que le commerce n'admettait pas de restrictions et que la liberté de commerce comme de toute autre chose, devait être le but auquel toute nation civilisée doit aspirer. Mais, messieurs, il y a des hommes aujoud'hui en Angleterre qui contemplent la possibilité de mettre des entraves à la liberté commerciale du peuple anglais. Nous allons suivre avec beaucoup d'intérêt ce qui va se passer en Angleterre. C'est une question que le peuple anglais aura à déterminer, s'il se prononce d'un côté, nous respecterons son opinion, bien qu'elle ne soit pas comme la nôtre; s'il se prononce de l'autre côté, nous l'en respecterons davantage.

Dans ce pays, messieurs, les libéraux ont toujours été les disciples du peuple anglais sur la question de la liberté du commerce. En effet, il y a plusieurs années, lorsque vous vous rappelez de la résolution passée à la convention de 1893, nous nous déclarâmes contre le principe de la protection, et aussitôt que nous en eûmes l'occasion notre déclaration fut mise à effet. Messieurs, on nous a toujours reproché de ne pas avoir adopté, le libre-échange, pendant que nous étions au pouvoir, mais d'avoir renié vos promesses.

Nous n'avons pas failli à la tâche, mais nous avons procédé étape par étape vers ce but, ne le perdant jamais de vue, n'imposant jamais des droits pour la protection seulement, mais en nous basant sur le principe fondamental d'un tarif douanier comme source de revenu et pour cela exclusivement. Telle a été notre politique, dans le passé, c'est notre politique d'aujourd'hui et nous profitons de cette occasion pour affirmer de nouveau notre détermination de nous en tenir à cette même politique. Messieurs, comme je viens de vous le dire, on nous reproche d'avoir forfait à nos engagements et de n'avoir pas été fidèles à cette politique. Vous avez déjà répondu à cette accusation en passant des résolutions cet après-midi, faisant l'exposé de tout ce que nous

avons fait, mentionnant les divers articles que nous avons fait inscrire sur la liste des marchandises admises en franchise, et en énumérant ceux sur lesquels nous avons réduit les droits douaniers. Mais il y a deux aspects de notre politique qui subsisteront, quoiqu'il advienne; l'un d'eux restera pour toujours en vigueur, tandis que l'autre, je le crois, sera restauré avant longtemps.

La première politique que nous avons inaugurée, quand nous sommes arrivés au pouvoir, est celle ayant trait au tarif de préférence avec l'Angleterre. En 1917, c'est-à-dire au cours de la première année de notre régime, nous avons établi un tarif de préférence sur toutes les marchandises importées de la Grande-Bretagne, soit 12 1-2 pour cent. Nous avons promulgué cette politique en dépit de l'opposition du parti conservateur d'alors, sous la direction de Sir Charles Tupper et Sir George Foster, et nous l'avons incorporée dans les statuts du pays. Elle y est encore, car on ne l'a pas enlevée. Ayant ainsi fait adopter ce principe, en 1897, et accordé une préférence de 12 1-2 pour cent aux marchandises britanniques, l'année suivante, nous avons élevé ce tarif à 33 1-3 pour cent. Voici ce que nous avons accompli, et, comme je vous le disais il y a un moment, nous avons dû subir l'opposition entière du parti conservateur. Et sur quoi basaient-ils leur opposition? Ils prétendaient tout simplement que nous aurions dû exiger en échange un tarif de préférence sur les marchandises canadiennes exportées en Angleterre. Cette suggestion n'était pas de notre politique. Nous avons répondu: "non, nous ne voulons pas marchander avec la mère-patrie sur des questions de ce genre; nous faisons ceci parce que nous sommes sujets britanniques et parce que nous croyons aux principes de libre-échange. Nous avons la confiance, en plus, que notre attitude est dans l'intérêt du peuple canadien." Dans votre résolution, vous affirmez que réparation doit être faite pour le coup infligé au pays par le gouvernement actuel, il y a trois ans, et, Messieurs, si on nous donne le pouvoir de le faire, nous y ferons justice. Dans tous les cas, nous soumettrons cette question au Parlement au cours de la prochaine session.

RECIPROCITE.

Messieurs, notre politique tarifaire eut un autre aspect, c'est-à-dire que nous fîmes une autre tentative dans le but d'établir le libre-échange, cette fois non pas avec la Grande-Bretagne, mais avec nos voisins, le peuple américains. Vous vous rappelez qu'au temps de Sir John A. MacDonald et Sir Charles Tupper, un des principes cardinaux du parti conservateur était la réciprocité avec les Etats-Unis, et que le parti conservateur, en formulant sa Politique Nationale de 1878, déclara que étant donné qu'on ne pouvait obtenir la réciprocité dans le commerce avec les Américains, nous aurions au moins la réciprocité dans le tarif avec l'espoir que plus tard nous obtiendrions la réciprocité dans le commerce. Quand nous arrivâmes au pouvoir, nous allâmes à Washington et nous fîmes une autre offre; je regrette d'admettre que notre suggestion ne fut pas acceptée. En 1910, le gouvernement du Président Taft vint nous offrir la réciprocité. Naturellement nous acceptâmes l'offre. En passant, que je vous dise que s'il y eut jamais une politique avantageuse pour le peuple canadien, c'était bien l'entente faite entre M. Fielding et le gouvernement de M. Taft. Cependant, cette proposition a été refusée par l'électorat; on s'y attaqua en criant: "pas de commerce avec les Américains", appel tout à fait absurde. Malheureusement, avec cet appel, les

conservateurs remportèrent la victoire. Mais, Messieurs, la revanche soulage toujours; elle est consolante pour moi bien que je me dise bon chrétien. La revanche m'a été douce et savez-vous pourquoi? Je l'ai goûtée dans l'attitude du parti conservateur qui, après avoir proclamé qu'il ne voulait avoir rien à faire avec les Yankees, a dû se rendre à Washington—avec beaucoup d'hésitation, il est vrai,—sous la menace des fermiers de l'Ouest qui réclamaient l'entrée libre du blé, avec le résultat que nous avons aujourd'hui le libre-échange avec les Etats-Unis en ce qui concerne l'exportation et l'importation du blé. Mais ce n'est pas tout: les conservateurs ont dû faire d'autres démarches auprès des Américains, non pas pour les fermiers de l'Ouest, cette fois, mais dans l'intérêt des fermiers de l'Est. Les producteurs de pommes de terre de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick demandèrent le libre-échange pour leurs produits que leur offraient les Américains, et le parti au pouvoir a dû accepter l'offre et, aujourd'hui, les pommes de terre produites dans l'Est sont admises en franchise sur les marchés des Etats-Unis. On alla plus loin, mais, cette fois-ci, on fit plus que d'accepter une proposition faite par les Américains; les démarches furent faites par le gouvernement d'Ottawa. En vertu d'un arrêté ministériel, le gouvernement établit le libre-échange sur les tracteurs-automobiles, employés par les fermiers de l'Ouest. Je n'ai aucune objection à ce qu'on passe des arrêtés ministériels de ce genre; je leur pardonnerais presque tous les autres s'il en passaient plus de ceux-là.

Maintenant, que veulent dire ces progrès parcimonieux dans la voie de la réciprocité? C'est simplement admettre que le peuple a agi en aveugle, pour ne pas dire plus, quand il a rejeté l'offre que lui faisaient les Américains de lui accorder le libre-échange si le Canada voulait leur faire les mêmes concessions. S'il y eut jamais une stupidité de commise dans l'histoire du monde, c'est à coup sûr celle dont les conservateurs se sont rendus coupables, en 1911, en déclarant que nous, les Canadiens, qui ne comptons même pas huit millions, refusions d'avoir des rapports commerciaux avec la plus riche nation du monde, c'est-à-dire la nation américaine. Vous ne serez donc pas étonnés de m'entendre dire que la revanche me sera douce quand, de leur siège de la Chambres des Communes, j'entendrai le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce s'écrier: "Oui, nous avons accordé le libre-échange sur le blé et sur les pommes de terre pour les fermiers. Il est vrai que les conservateurs sont arrivés au pouvoir au moyen de telles tactiques, mais je préférerais la défaite à la victoire gagnée de cette manière. Nous savons que s'il y a une chose capable de contribuer plus que toute autre à la bonne entente entre les nations, c'est bien le commerce. Si nos relations commerciales avec nos voisins n'ont pas été aussi libres et aussi amicales que je l'aurais voulu, et, bien que nous ayions laissé échapper une belle occasion, en 1911, de rendre ces rapports plus amicaux qu'ils ne l'avaient été, cependant, Dieu merci, nous éprouvons la satisfaction de n'avoir eu aucune guerre avec les Etats-Unis depuis plus de cent ans. C'est déjà un grand triomphe! Nous avons eu nos querelles, il est vrai, beaucoup de querelles, même, au sujet de la navigation dans des chenaux, des pêcheries dans l'Atlantique, des frontières, etc.

MAIS CES DIFFERENDS FURENT REGLES AU MOYEN DE NEGOCIATIONS.

Quand il était impossible d'en venir à un règlement par négociations, nous nommions des arbitres et ceux-ci réglaient ces différends entre eux. Je ne dirai pas, pour ma part, que je fus toujours satisfait des décisions rendues. Quelques-unes de celles-ci, à mon avis, étaient mauvaises; d'autres étaient même injustes pour nous. De leur côté, les Américains ont quelquefois trouvé à redire des règlements de certains de ces arbitrages. Quand même ces décisions nous parurent quelquefois injustes, nous nous y sommes toujours soumis, et les Américains et les Canadiens. Est-ce qu'il n'était pas mieux, mille fois mieux, de tirer ces querelles au clair devant des arbitrages judiciaires que par l'épée? Si, comme conséquence de la grande guerre, un semblable état de choses en Europe, si les malentendus qui pendant deux mille ans ont couvert de sang les innombrables champs de bataille de l'Europe pouvaient être réglés dorénavant de la manière dont les Etats-Unis et le Canada s'arrangent quand leurs intérêts viennent en conflit, nous aurions au moins la consolation de savoir que le massacre de cette guerre et les misères qui en résulteront auront contribué à de plus reconfortantes conditions pour l'univers.

Nous ne pouvons prévoir ce qui aura lieu à la grande conférence de la paix. Cependant, notre premier-ministre, Sir Robert Borden, y est ainsi que des représentants américains. Ces délégués peuvent offrir aux représentants de toutes les nations à ce congrès l'exemple du Canada et des Etats-Unis, séparés par la plus longue frontière du monde entier, une frontière qui s'étend d'un océan à l'autre et le long de laquelle ne se dresse aucune forteresse, sur laquelle aucun canon n'est braqué ni d'un côté ni de l'autre. C'est un exemple qui prouve que ces pays ont la plus haute et la plus sublime conception de ce que doit être la civilisation. Et quand nous aurons complété cette entente en rendant plus faciles et plus amicales nos relations commerciales, nous constituerons un plus bel exemple encore pour les autres nations de la terre.

DEMOCRATISONS L'ADMINISTRATION DE NOS INDUSTRIES.

Maintenant, Messieurs, l'autre question sur laquelle je désire attirer votre attention est celle des conditions nouvelles qui devront prévaloir dans le domaine industriel. Nous vivons dans un âge d'industrie. Quand nous lisons l'histoire des dernières soixante ou quatre-vingts années, nous sommes stupéfaits devant les progrès que nous avons atteint dans l'industrie. De grandes institutions comptent leurs employés non pas par centaines, mais par milliers et même par dizaine de mille, et leurs rendements ne se limitent pas à des centaines et des milliers d'articles, mais bien à des millions par jour. Tandis que ce développement s'accomplissait, des conditions se sont créées qui ne sont pas du tout satisfaisantes, qui sont même dangereuses. Les rapports entre le travail et le capital n'ont jamais été sur des bases égales, et ces deux éléments ont été plutôt hostiles entre eux. L'ouvrier considère le patron comme un maître et le patron considère l'ouvrier comme un serviteur. Dans le domaine de l'industrie, il ne devrait y avoir ni maître ni serviteur, mais l'égalité devrait règner, égalité de droits et la coopération dans l'administration. Dans le nouveau pays qu'est le Canada et dans la nouvelle société que nous commençons à organiser, il nous faut un autre et un meilleur système. Au lieu d'être hostiles l'un en-

vers l'autre, comme par le passé, le capital et le travail doivent être en bons termes à l'avenir, étant donne que le patron a besoin de l'ouvrier et que l'ouvrier a besoin du patron, et que quand l'un souffre l'autre souffre aussi. Comment ceci peut-il s'accomplir ? Vous avez abordé ce problème aujourd'hui dans vos délibérations, et vous avez passé une résolution qui contient, à mon avis, la solution de ce problème. Je vais vous la lire, car je la considère comme la résolution la plus importante que vous avez passée aujourd'hui.

"L'Association libérale de l'Est de l'Ontario est d'opinion que le problème du futur est la reconstruction et que la phase la plus importante de ce problème est la reconstruction industrielle. Nous voulons introduire dans l'industrie le principe de la représentation, par lequel les intérêts des ouvriers et de la communauté pourront être considérés en formulant la politique industrielle, et c'est la politique naturelle des libéraux. C'est au libéralisme que nous devons la transition du gouvernement autocratique au gouvernement responsable et représentatif dans les affaires de l'Etat. La tâche que nous avons devant nous est de démocratiser le gouvernement de l'industrie afin de donner aux travailleurs et aux consommateurs une plus large part dans le gouvernement de l'industrie."

J'attire votre attention sur la dernière phrase et j'attire aussi l'attention du peuple sur cette résolution, si mes paroles peuvent le faire. "La tâche que nous avons devant nous est de démocratiser le gouvernement de l'industrie afin de donner aux travailleurs et aux consommateurs une plus large part dans le gouvernement de l'industrie." Oui, c'est la tâche à laquelle doivent s'appliquer les libéraux. C'est à vous, mes concitoyens que je fais appel en cette occasion. Vous allez retourner demain dans chacune de vos circonscriptions respectives, et chacune de ces circonscriptions a son industrie particulière. C'est notre devoir de travailler à promouvoir un esprit d'amitié entre les employés et les employeurs, qui les portera à se consulter et à agir de concert, au lieu de l'esprit d'inimitié qui a trop souvent caractérisé leurs relations, et à établir une union générale, ou tous marcheront la main dans la main vers le plus grand et le meilleur jour dont l'aurore commence à paraître pour le Canada.

Voilà la politique de l'avenir. Comment pourra-t-elle être mise en pratique? Le chemin en a été tracé. Mon collègue lorsque nous détenions le pouvoir, l'Honorable Mackenzie King, qui était ministre du Travail—un vrai ministre du Travail, et comme nous n'en avons pas eu depuis—a indiqué la solution du problème. Ce plan consiste en une représentation des travailleurs dans la direction de chaque industrie, afin qu'ils puissent donner leur avis sur toutes les questions qui concernent leur part de l'entreprise. Si nous réunissons à amener cet état de choses, nous aurons fait un grand pas dans la solution du problème. Nous ne pouvons nous rappeler trop souvent ce but.

NOUS ENTRONS DANS UNE NOUVELLE ERE.

Nous espérons que la guerre qui vient de dévaster le monde ne recommencera plus. Mais ce n'est pas suffisant d'avoir défait le gouvernement autocratique de l'Allemagne, et que ses ruines gisent dans la poussière; ce n'est pas assez d'avoir défait l'Autriche; ce n'est pas assez d'avoir atteint les buts que nous nous proposions, c'est-à-dire d'empêcher le démembrement de la France et de lui restaurer ses provinces perdues; ce n'est pas assez d'avoir maintenu l'An-

gleterre dans la fière position qu'elle occupait avant la guerre et de l'avoir élevée plus haut que jamais encore comme le champion et le défenseur de la liberté et de la civilisation ; ce n'est même pas assez si nous réalisons notre grand espoir que le tout sera couronné par la formation d'une ligue des nations pour prévenir la répétition de la guerre et pour faire face à toute force qui voudrait de nouveau nous y replonger. A ce sujet laissez-moi vous dire que les conditions préalables nécessaires à la formation de la Ligue des nations ne sont pas encore aussi mûres que nous aimerions à les voir ; cependant nous pouvons joyeusement croire qu'il existe aujourd'hui un commencement de la Ligue des nations dans l'alliance actuelle entre l'Angleterre, la France, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon. De la part de ces nations au moins, je l'espère, sera formée une ligue à cette conférence de la paix, qui ne permettra pas de guerre en tant qu'elle sera concernée, de sorte que si un pays quelconque désirait faire la guerre contre quelqu'autre pays, la ligue interviendrait pour maintenir la paix ; et aussi aurait un tribunal pour décider ces disputes et ainsi enlever tout prétexte de guerre. Mais, comme je l'ai dit tantôt même ceci, n'est pas suffisant. Si nous réussissons ainsi à établir de meilleures relations internationales, combien plus devons-nous essayer d'établir la paix dans les relations industrielles que nous avons entre nous.

UNE GRANDE CAUSE ET UN IDEAL ELEVE.

Messieurs, vous avez adopté une autre résolution. J'en ai déjà parlé cet après-midi, mais laissez-moi y revenir encore une fois. Vous avez parlé de moi et vous avez exprimé votre satisfaction sur la manière dont j'ai conduit le parti libéral. Je réalise que j'ai fait des erreurs. Je sais qu'il y a aussi eu des occasions où j'ai désappointé mes amis. Mais, messieurs, si quelqu'un eut été à ma place qui eût connu ce pays comme je le connais, d'une extrémité à l'autre, et tous ses éléments constituants — et sans me vanter, je crois que je le connais mieux que n'importe quel autre canadien— malgré que lui et moi aurions pu différer d'opinions, je suis sûr qu'il aurait réalisé que, en agissant comme je l'ai fait, mon but était de gagner la guerre et de promouvoir les plus hauts intérêts du Canada. En même temps, je réalise —et quand même je ne le réaliserais pas, ce serait vrai quand même—que c'est encore le privilège de chaque libéral d'avoir ses propres opinions, qu'en s'associant avec des gens comme vous, il n'abandonne pas sa conscience dans les mains d'un autre, mais la garde pour en rendre compte à son Créateur et à lui seul. J'ai possédé la confiance du parti libéral, je crois, autant qu'un chef de parti dans ce pays. Lorsque chaque occasion s'est présentée, j'ai toujours dit à ceux qui me faisaient l'honneur de m'appeler leur chef, que chacun d'eux était libre de juger pour lui-même, et que si son jugement était contraire au mien, il resterait mon ami quand même, tout comme si nos opinions étaient d'accord. C'est encore ma politique. Quelques-uns ont différé d'opinion avec moi dans le passé, dans un passé récent. Mais cette différence était au sujet d'une question passagère, et qui ne se représentera plus, car Lloyd George ne s'est-il pas engagé contre la "conscription". Je le répète, oublions le passé, soyons encore tous des libéraux gouvernés seulement par notre conscience. Si quelqu'un vient à moi et me dit : "J'ai été Unioniste à la dernière élection", je lui répondrai : "Je ne vous ferai pas de reproches ; vous vous en êtes fait assez vous-même

depuis. Donnez-moi votre main. Nous ne regardons pas vers le passé, mais dans l'avenir où est l'horizon pour les libéraux''. J'ai été placé à la tête du parti libéral, il y a déjà bien des années—si nombreuses que j'aime mieux ne pas les compter. Je sens chaque jour que je deviens de plus en plus mûr pour le Ciel. Je laisserais bien volontiers cette position que je dois à la confiance et à l'amitié des libéraux du Can[illegible] pour remettre la tâche entre les mains de plus jeunes que moi. Mais tant que Dieu me conservera la santé dont je jouis présentement—bien qu'elle ne soit pas aussi bonne qu'elle l'a déjà été, je crois que j'ai encore en moi un reste de vigueur dont je pourrai me servir à l'occasion—je vais rester à mon poste et faire ma part. Je ferai ma part dans n'importe quelle position que me désignera le parti, que ce soit celle de général, de capitaine ou de simple soldat. Quelle que soit cette position je remplirai mon devoir joyeusement. Je n'aurais pas de plus grande satisfaction, maintenant que je commence à sentir le poids des ans, que de laisser la direction du parti dans des mains plus jeunes. Cette satisfaction me sera accordée ou elle ne le sera pas; mais mon devoir est encore de combattre, et je co[illegible]battrai aussi longtemps que Dieu me donnera la santé. Je regrette de ne pas avoir vingt ans de moins et de ne pas pouvoir faire la lutte avec la même vigueur que je le faisais alors.

Cependant notre cause demeure et l'horizon s'élargit devant nous de jour en jour. Nos idéals sont plus élevés chaque jour. Notre cause est si belle et nos idéals si élevés que nul n'a le droit de fléchir, mais que tous doivent faire leur devoir au meilleur de leur capacité. Regardant vers l'avenir, mon espoir est que le jour n'est pas loin où nous pourrons entendre encore dans les cieux, le message apporté aux hommes par les Anges, il y a bien des années: ''Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté''.

L'honorable sénateur N. A. Belcourt devait être présent et avait été invité à faire un discours en français. Malheureusement il avait été obligé de s'absenter de la ville et ne put être présent. Le président transmit à l'assemblée les regrets du sénateur de ne pouvoir remplir sa promesse et invita Sir Wilfrid Laurier à faire un discours en français. Sir Wilfrid venant de parler en anglais, réserva son discours français jusqu'à ce que M. Nelson Parliament, M. P. P. d'Ameliasburg, comté de Prince, Ont., eut adressé la parole à l'audience.

M. Parliament exprima le plaisir qu'il avait d'être présent comme délégué à la formation de l'Association libérale de l'Est de l'Ontario et de pouvoir y être de service. Il démontra ensuite brièvement, le besoin de réformes et de législation plus progressive au parlement provincial de Toronto, spécialement en matière d'éducation. Le gouvernement de Queens Park, Toronto, est un gouvernement de négligence, et le député du comté de Prince Edouard, exprima toute la nécessité qu'il y a d'être alerte et progressif, bien qu'il soit i[illegible]ible de tirer ce gouvernement [illegible]eil.

Sir Wilfrid Laurie[illegible] en français la plus [illegible] discours qu'il avait [illegible] après des hourras [illegible] Laurier, pour la no[illegible] pour le Roi, les [illegible] closes.